



Tarifs municipaux

Location de la salle des fêtes



La Mairie de Labastide Saint Sernin met la salle des fêtes à disposition **des associations et des particuliers résidant sur la commune.**

Compte tenu des travaux de rénovation de la salle des fêtes, la tarification et les conditions d'attribution ont été revues.

Conditions :

L'attribution de la Salle des fêtes sera accordée **gratuitement à toutes les associations communales et intercommunales**, subventionnées par la Commune et à **tout administré résidant sur la Commune aux conditions tarifaires ci-dessous.**

Elle sera soumise dans tous les cas à une convention d'utilisation.

Tarifs de location à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- 250 € pour un jour
- 400 € pour le week-end

Une caution de 500 € sera demandée.

Matériel à disposition :

- des tables et des chaises



- un office équipé d'un frigo et d'un congélateur, de deux fours de réchauffage, d'un évier et d'un lave-vaisselle, de plusieurs dessertes

Démarches pour louer la salle des fêtes :

Compléter le [formulaire de demande de location de la salle des fêtes ci-joint](#) et le transmettre au secrétariat de Mairie.

Un courrier de confirmation vous sera envoyé par la Mairie, vous demandant les pièces à apporter :

- Copie d'attestation de responsabilité civile (mentionnant la nature de la manifestation et le nombre de participants)
- Chèque de location et chèque de caution

Les clés sont à retirer à la date indiquée sur la fiche.

Renseignements :

Mairie de Labastide Saint Sernin - 17 rue Jean Pascal

Tél. : 05 61 84 95 05 accueil-mairie@labastidesaintsernin.fr

Concessions cimetièrè

Concession emplacement

Le tarif est de 270 €

Concession perpétuelle de 6 m² située dans le nouveau cimetière (il n'y a plus de place à l'ancien cimetière).

Concession Case au Columbarium (nouveau cimetière)

Le tarif est de 180 € pour une case.

Concession de la case pour 15 ans (renouvelable).